

Séance du 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la motion
33	33	33

Date de la convocation : 22.06.2026

Date d'affichage : 22.06.2026

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Messieurs FLAHAUT, NIANE, NIATI, Madame RHOUN, Monsieur BIANCHI, Madame HULIN, Messieurs CAMPEIS, CATTIAU, Mesdames BETHUNE, SOUFI, Messieurs LAUBERTHE, EDOM, NDOYE, Mesdames HABERT, BEN BOUALAYA, VILAÇA, LAGHA, Messieurs BOITEL, MPEMBA, Mesdames EVE-CATUHE, ARPACI, COADIC, DIAW, Monsieur HARON, Madame CHEHBIB, Monsieur HBRANT, Madame DIAB.

PROCURATIONS : Madame LENGARD pour Madame HULIN, Madame DUCLAU pour Monsieur BISSON, Monsieur FAURE pour Madame THOBOR, Monsieur GOUET-YEM pour Monsieur BIANCHI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la motion

Vœu – Canicules dans les écoles

Rapporteur :

N° 2026-68

CONSIDÉRANT l'article 15 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT le vœu proposé par le groupe « Ensemble pour Lieusaint » ;

CONSIDÉRANT l'accélération brutale du changement climatique, illustrée cette année par une première vague de chaleur exceptionnelle survenue dès le mois de mai, confirmant que les périodes de fortes chaleurs s'étendent désormais bien au-delà de la seule période estivale ;

CONSIDÉRANT le développement actuel du phénomène El Niño global particulièrement intense qui laisse présager, selon les prévisions des climatologues, des anomalies thermiques durables et des vagues de chaleur sévères en Europe et en France pour les mois et années à venir ;

CONSIDÉRANT que les groupes scolaires sur la ville ne sont pas adaptées au changement climatique et que cela nuit gravement au bien-être des élèves, au confort de travail du personnel et donc à la qualité de l'enseignement un à deux mois/an équivalent à 10 à 20 % de l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT l'efficacité immédiate et écologique des techniques de protection solaire, capables de faire baisser la température intérieure des classes de 3°C à 6°C sans consommer d'énergie ;

CONSIDÉRANT l'existence des dispositifs gouvernementaux tels que le Fonds Vert (financement de la rénovation énergétique des bâtiments), des prêts intracting (remboursement sur l'économie générée par les solutions d'énergie renouvelable installées), du Contrat Chaleur Renouvelable et de l'excédent budgétaire de la ville de Lieusaint soit plus de 4 millions d'euros par an depuis au moins l'an dernier ;

CONSIDÉRANT que si l'entretien courant des écoles est la responsabilité des communes, celles-ci n'ont pas à supporter les charges liées à des décennies d'inaction politique face au dérèglement climatique, et qu'il est donc de la responsabilité de l'État d'assurer la charge de ces coûts supplémentaire ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal constate qu'à rebours de ces urgences, le Projet de loi de Finances 2026 prévoit notamment :

- ✓ Le gel de la DGF, mesure particulièrement violente dans un contexte inflationniste sur les coûts de l'énergie ;
- ✓ Une baisse drastique du Fond Vert (- 70 % depuis 2024) ;
- ✓ Une saignée estimée par l'Association des Maires de France à 8 milliards d'euros pour les communes ;

Pour ces motifs, le groupe « Ensemble pour Lieusaint » propose au Conseil Municipal de Lieusaint d'émettre le vœu que la municipalité, avant le printemps prochain :

1. Engage les travaux d'application d'un revêtement thermique réfléchissant sur les toitures des 3 anciens groupes scolaires ;
2. Installe des brise-soleils orientables extérieurs sur toutes les fenêtres des salles de classe ;
3. Plante des arbres au niveau des façades Ouest, Est et Sud ;
4. Aménage les cours de récréation pour lutter contre les îlots de chaleur (sols désimperméabilisés, végétalisation par les plantations, extension des zones gazonnées, extension des zones d'ombres) ;
5. Installe des brumisateurs extérieurs dans les cours de récréation ;
6. Installe des fontaines à eau raccordées au réseau dans chaque école ;
7. Se fasse assister par l'ADEME pour le diagnostic et le gros-œuvre des écoles simultanément à la mise en place des points précédents ;
8. Installe des climatiseurs dans les salles de classe en attendant que ces travaux soient effectués afin de garantir de bonnes conditions d'accueil et la continuité des apprentissages, pour la rentrée de septembre ;
9. Forme les agents et instituteurs sur les pratiques favorables au confort thermique des élèves et du personnel scolaire dès la rentrée de septembre ;
10. Demande une contribution immédiate à ces dépenses urgentes pour Lieusaint de la part de l'État ;

Enfin, le Conseil Municipal regrette que ce budget de régression démocratique et écologique n'ait pas été censuré lorsque les groupes du NFP hors PS l'ont proposé.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité de 32 voix contre et une voix pour (Madame DIAB),


Article unique : La motion est rejetée. Il est confirmé qu'un Plan Canicule pour l'année 2027 dans les équipements publics est en cours d'élaboration. Pour les groupes scolaires, il sera conduit par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, l'Education Nationale et les parents d'élèves.

Le Maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*
Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr


Le secrétaire de séance
Nadine HULIN

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 29 juin 2026


Le Maire,
Michel BISSON
2026-68-motion-Canicules écoles.doc
Page 2 sur 2